

Délibération

Modification

des Règlements intérieurs des organismes de formation de la CCIRS
(C.F.A. Commerce de Saintes et ISAAP/IEQT)

Le Règlement intérieur du CFA Commerce de Saintes doit être modifié pour être applicable dès la rentrée 2012.

Le Règlement intérieur des instituts de formation ISAAP et IEQT doit être modifié pour être applicable dès la rentrée 2012

Ces Règlements ont été adressés aux membres de l'assemblée. Les modifications proposées sont indiquées en bleu

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur ces modifications

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 27 septembre 2012, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	30
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	17
Nombre de votants	17
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Hervé FAUCHET

Jean-Claude DELAUNE

1^{ER} Vice-président, secrétaire de séance
les secrétaire et secrétaire adjoint étant absents

Président